

Marie-Dominique CAVALLI
Commissaire aux Comptes
Inscrite près la Cour d'Appel de Bastia
15 bis, rue César Campinchi
20200 Bastia

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

de l'Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

CORSAVEM
Association Corse d'Aide aux Victimes d'infraction et de Médiation pénale

10 Bis, avenue Emile Sari
20200 Bastia

SIREN 414 127 266

CORSAVEM
Association Corse d'Aide aux Victimes d'infraction et de Médiation pénale
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
10 bis, avenue Emile Sari, 20200 Bastia
SIREN 414 127 266

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale annuelle, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association CORSAVEM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport (total du bilan : 194 488 € ; résultat : -2 409 €).

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant : les comptes annuels ont été établis selon les nouvelles formes et méthodes d'évaluation conformes au nouveau règlement ANC n°2023-03 en vigueur ;

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Règles et principes comptables

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié que les comptes annuels donnent une information suffisamment utile et pertinente pour permettre d'avoir une perception exacte de la réalité financière de l'association, notamment :

- la bonne affectation des charges et des produits selon leur nature ;
- le respect de la séparation des exercices en matière de subventions et de prestations ;
- les informations données dans l'annexe.

Estimations comptables

J'ai procédé à l'appréciation des données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations comptables significatives, notamment les fonds dédiés et provisions relatifs aux subventions reçues.

Autres vérifications

J'ai également vérifié que les subventions perçues sont utilisées conformément aux arrêtés d'attribution et à l'objet social de l'association.

Mes appréciations ont été basées sur la mise en œuvre de tests, l'examen des calculs effectués par l'association, l'observation de leur réalisation correspondante sur l'exercice suivant. Mes appréciations ont été basées sur les éléments disponibles à ce jour et communiqués par la direction.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 2 mars 2026

Marie-Dominique CAVALLI

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	2 178	1 593	585	1 674	1 089	65.06
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	19 750	18 668	1 082	2 207	1 125	50.99
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	3 365		3 365	3 365		
	Total I	25 293	20 261	5 031	7 245	2 214	30.56
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	25 296		25 296	41 271	15 975	38.71
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	163 309		163 309	173 377	10 068	5.81
	Charges constatées d'avance (2)	852		852		852	
	Total II	189 457		189 457	214 648	25 191	11.74
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	214 750	20 261	194 488	221 894	27 405	12.35

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

MDC

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025	12	Exercice N-1 31/12/2024	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité	103 474		103 474			
	Autres						
	Report à nouveau	4 743		23 371		18 628	79.71
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	2 409		18 628		16 219	87.07
	Situation nette (sous total)	105 808		108 218		2 409	2.23
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	105 808		108 218		2 409	2.23
	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
PROVISIONS	Fonds dédiés			15 000		15 000	100.00
	Total II			15 000		15 000	100.00
	Provisions pour risques			4 235		4 235	100.00
	Provisions pour charges						
	Total III			4 235		4 235	100.00
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 858		22 050		14 191	64.36
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	75 518		66 922		8 596	12.85
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	5 303		5 469		166	3.03
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance						
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)	Total IV	88 680		94 441		5 761	6.10
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	194 488		221 894		27 405	12.35

MDC

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	24 715		10 520		14 195	134.93
Parrainages	75		155		80	51.61
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	566 654		498 274		68 380	13.72
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			2 035		2 035	100.00
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 235		71 339		67 104	94.06
Utilisations des fonds dédiés	15 000		6 000		9 000	150.00
Autres produits	21		16		5	32.24
Total I	610 700		588 338		22 361	3.80
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	197 355		204 584		7 229	3.53
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	2 009		1 947		62	3.17
Salaires et traitements	318 106		300 449		17 657	5.88
Charges sociales	93 738		78 164		15 575	19.93
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 214		2 908		694	23.87
Dotations aux provisions			4 235		4 235	100.00
Reports en fonds dédiés			15 000		15 000	100.00
Autres charges	7		10		4	34.22
Total II	613 429		607 297		6 133	1.01
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	2 730		18 958		16 229	85.60

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

MDC

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		321		331	10	3.04
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		321		331	10	3.04
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		321		331	10	3.04
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		2 409		18 628	16 219	87.07
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		611 020		588 669	22 351	3.80
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		613 429		607 297	6 133	1.01
5. EXCEDENT OU DEFICIT		2 409		18 628	16 219	87.07

MDC

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	3 510		1 800		1 710	95.00
Bénévolat						
TOTAL	3 510		1 800		1 710	95.00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	3 510		1 800		1 710	95.00
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL	3 510		1 800		1 710	95.00

MDC

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds propres	X
Tableau de variation des fonds dédiés	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des subventions	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Valorisation des contributions volontaires	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

MDC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 194 488.41 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 610 699.63 Euros et dégageant un déficit de 2 409.18- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

La CORSAVEM est une association loi 1901 créée sous l'impulsion de Monsieur Michel MATTEI, avocat général honoraire et ancien président de l'association, et déclarée à la préfecture de Haute-Corse en avril 1997.

L'association est fédérée par FRANCE VICTIMES et agréée par le Ministère de la Justice depuis 2020.

Suite à la création d'un service régional détaché de prise en charge des auteurs de violences conjugales - CPCA - la CORSAVEM est également fédérée par Citoyen et Justice et la FNACAV.

Ce service est financé par des subventions fléchées et distinctes des subventions perçues par la CORSAVEM dans le cadre de l'aide aux victimes et des mandats judiciaires. Conformément aux statuts, la CORSAVEM a pour objet de promouvoir et de développer l'aide aux victimes et la médiation, et notamment :

- * accueillir et favoriser auprès des victimes d'infractions pénales la connaissance de leurs droits
- leur expliquer leurs droits, les procédures juridiques
- les accompagner dans leurs démarches juridiques, administratives et sociales (en lien avec les partenaires locaux)
- leur proposer une prise en charge psychologique gratuite dispensée par des psychologues cliniciennes
- mettre en place des permanences de proximité sur l'ensemble du territoire
- mettre en œuvre des mandats judiciaires (médiations pénales...)
- * développer, dans le souci de préserver les femmes victimes de violences notamment, la prise en charge des hommes violents.

La CORSAVEM comprend plusieurs antennes :

- * pour l'aide aux victimes :
 - un siège social situé à Bastia au 10 bis avenue Emile Sari
 - un siège annexe établi à AJACCIO au 2 rue colonel Colonna d'Ornano
 - * pour la prise en charge des auteurs de violences conjugales :
 - un service régional détaché relatif à la prise en charge des auteurs de violences conjugales - CPCA- situé au 8 Av de Gaulle, Place Padoue, 20250, Corte
- Pour mettre en œuvre ses actions, l'association dispose de professionnels spécialement formés :
- * pour l'aide aux victimes : de directeurs, juristes et psychologues cliniciennes (prestataire de service)
 - * pour le CPCA : d'un coordonateur, de psychologues cliniciennes et intervenants sociaux

MDC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 mis à jour par le règlement ANC 2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

MDC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

MDC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 178	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 749		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	19 749		
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	3 365		
TOTAL	3 365		
TOTAL GENERAL	25 292		

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			2 178	2 178
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				19 749	19 749
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL				19 749	19 749
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières				3 365	3 365
TOTAL				3 365	3 365
TOTAL GENERAL				25 292	25 292

MDC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	504	1 089		1 593
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		17 543	1 125		18 668
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	17 543	1 125		18 668
	TOTAL GENERAL	18 047	2 214		20 261
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL				
Autres immob.incorporelles	TOTAL	1 089			
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier		1 125			
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	1 125			
	TOTAL GENERAL	2 214			

MDC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	103 474				103 474
Report à nouveau	23 371			18 628	4 743
Excédent ou déficit de l'exercice	18 628-	18 628-	2 409-		2 409-
Situation nette	108 218	18 628-	2 409-	18 628-	105 808
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL I	108 218	18 628-	2 409-	18 628	105 808

MDC

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DE DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	15 000		15 000				
Subv: Del droits fem CPCA	15 000		15 000				
TOTAL	15 000		15 000				

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	4 235		4 235		
TOTAL	4 235		4 235		
TOTAL GENERAL	4 235		4 235		
Dont dotations et reprises					
d'exploitation			4 235		
financières					
exceptionnelles					

La dotation aux "autres provisions pour risques et charges" pour un montant de 4.235 euros correspond à la quote part des subventions allouées en 2024 à la CORSAVEM au titre du fonctionnement du CPCA par la Délégation aux droits des femmes et dont les dépenses n'ont été qu'en partie engagées en 2024 a fait l'objet d'une reprise au cours de l'exercice pour le service CPCA.

MDC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 365	3 365	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	370	370	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques	21 984	21 984	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	2 083	2 083	
Charges constatées d'avance	852	852	
TOTAL	28 654	28 654	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 858	7 858		
Personnel et comptes rattachés	38 675	38 675		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 152	35 152		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	1 692	1 692		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	5 303	5 303		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	88 680	88 680		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

MDC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

MDC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Autres créances	21 984
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	21 984

MDC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 452
Dettes fiscales et sociales	38 169
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	41 621

MDC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	8 5 2
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	8 5 2

MDC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subv Ministère de la justice	277 870
Subv complémentaire Ministère de la justice	19 451
Subv FIPD2A	10 000
Subv FIPD2B	10 644
Subv CDC	28 272
Subv Del droits des femmes	35 000
Subv CAPA CISPD	5 000
Subv Mairie de Bastia	1 500
Subv PJJ	5 000
Subv DILCRAH	1 500
Subv Mairies	700
Subv La Poste	700
Subv ARS	10 115
CPCA	
Subv FIPD2A	2 145
Subv Del droits des femmes	144 757
Subv FIPD2B	4 500
Subv CAPA	2 000
Subv ARS	7 500
Total	566 654

MDC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	8
Ouvriers	
Total	12

L'association compte au 31/12/2025:

- 4 salariés à Ajaccio
- 5 salariés à Bastia
- 3 salariés à Corte

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires correspondent aux :

-Mises à dispositions gratuite des locaux par plusieurs mairies de Corse dans le cadre des permanences effectuées au sein de ces communes:

- centre social Jean Simi de l'île rousse
- centre social U cardellu de Calvi
- Mairie de Corte
- Mairie de Ghisonaccia
- Maison départementale de la Costa verda de Moriani
- Point d'accès au droit de Sartène
- Maison de Justice et du droit de Porto vecchio
- France services de Porto Vecchio

Cette valorisation s'est appuyée sur le nombre d'interventions.

La contribution s'élève à 1.890 euros.

-Mises à dispositions gratuite des locaux pour le CPCA s'élèvent à 1 620 euros.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 408 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

MDC